

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

*Les actions du Groupement d'intérêt Public
Accueil des Gens du Voyage
En Ille et Vilaine*



Cette section est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national -Emploi et Inclusion- 2014-2020



PRÉSENTATION DU GIP AGV 35	p3
MISSION 1 : L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CONVENTIONNE	p5
L'accueil polyvalent	p5
Le Conseil technique	p6
La santé	p7
L'insertion ETI	p8
L'accompagnement social lié au logement	p9
MISSION 2 : L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF	p10
Le développement social, scolarisation et projet jeunesse	p10
MISSION 3 : L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ACCUEIL ET DE L'ITINÉRANCE	p12
MISSION 4 : SUIVI ET COORDINATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL	p13
BILAN FINANCIER	p 14
Le compte de résultat	p 14
Le bilan	p 15

AGV 35 est un Groupement d'intérêt Public dont les activités de proximité contribuent à réduire les phénomènes d'exclusion qui affectent la cohésion sociale entre gens du voyage et sédentaires. Il agit pour l'accueil, l'accès aux droits et pour renforcer le sentiment d'appartenance des gens du voyage à la collectivité (leur place d'habitant). AGV 35, agréé Centre Social Itinérant par la CAF d'Ille et Vilaine, est l'outil de mise en œuvre de la politique d'accueil des gens du voyage en Ille-et-Vilaine.

Les principaux acteurs de la politique d'accueil des gens du voyage sur le département ont fait le choix de s'impliquer directement en créant une structure spécifique sous la forme d'un GIP.

QUELQUES CHIFFRES CLES

- Près de 1000 élections de domicile sur le département en 2019 (dont près de 800 sur Rennes en 2019)
- 350 emplacements familles sur les 41 aires d'accueil aux normes de la loi de 2000
- Plus de 170 terrains privés recensés en Ille et Vilaine en 2019
- 2 à 3000 personnes estimées présentes sur le département, soit 0,3% de la population bretonne (+ celles de passage plus ou moins ponctuelles difficiles à évaluer)

Le Conseil d'Administration

LES MEMBRES FONDATEURS

→ 3 conseillers départementaux : Mme DEBROISE (Vice-Présidente du Conseil Départemental et Présidente d'AGV 35), Mme Emmanuelle ROUSSET (Vice Présidente du Conseil Départemental) et Mme Monique SOCKATH (Conseillère Départementale).

→ 2 élus de Rennes Métropole : M. Honoré PUJIL (Vice Président de Rennes Métropole et Vice Président d'AGV 35) et M. Jean ROUDAUT (Maire de Vezin le Coquet).

→ 2 représentants de la CAF d'Ille-et-Vilaine : Mme Corinne HALLEZ (Directrice de la CAF 35) et M. Mickaël MANZONI (Vice Président de la CAF 35)

→ 1 représentant de l'État : M. Vincent LAGOGUEY (Sous Préfet de Saint-Malo)

→ En 2019, 10 EPCI (hors RM) ont adhéré au GIP et 2 ont participé au CA d'AGV35 (RM et SMA)

Le public spécifique

Indépendamment de l'aspect communautaire et du statut administratif « Gens du voyage » qui pourrait être amené à disparaître dans les prochaines années, AGV 35 est un service qui répond à des besoins de personnes ayant un mode de vie et/ou des particularités cumulées qui rendent « nécessaire » un accompagnement spécifique :

→ la caravane en mode d'habitat (résidence mobile permanente)

→ une élection de domicile

Des familles qui sont en grande majorité dans la précarité (80% bénéficiaires du RSA) et peu autonomes (illettrisme). Ces familles sont particulièrement exposées aux pathologies cardiovasculaires et aux cancers + rejet, exclusion et promiscuité subie entraînent stress et états dépressifs. Activités professionnelles à risques. Espérance de vie 15 ans inférieure aux sédentaires.

→ Pyramide des âges inversée pour les gens du voyage; cela induit un nombre important d'enfants dans les écoles élémentaires (mais temps de présence de moins d'un mois cumulé sur l'année pour la plupart d'entre eux). La plupart des collégiens sont scolarisés dans le cadre du CNED .

→ Dans un contexte perçu comme discriminatoire par les familles, elles ont des difficultés à s'ouvrir sur le monde sédentaire perçu comme voulant imposer son modèle de vie. L'ouverture vers les services de droit commun ou les espaces de loisirs n'est pas simple.

L'équipe

LES SALARIES

Composée de 13 professionnels, l'équipe est chargée de mettre en œuvre le projet : Un Directeur, une secrétaire d'accueil, une assistante administrative, un Conseiller Technique, deux Assistantes Sociales, une Conseillère en Économie Sociale et Familiale, une Infirmière, six chargé(e)s de mission (Insertion Professionnelle, Médiation et Développement, Développement social, Scolarisation, Jeunesse)

2019 a été marquée par le départ de la chargée de mission scolarisation Magali Donnat. La réorganisation des missions liées à la scolarisation à partir de juillet 2018 consécutivement à la création du CASNAV et à sa prise en charge de certaines missions jusque là assurées par la GIP AGV35 nous a conduit à attendre la réécriture du schéma en 2020 pour redéfinir les missions du GIP dans ce domaine. La révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage repoussée à 2020 offrira l'occasion de réfléchir au positionnement du GIP sur les thématiques scolarisation et jeunesse notamment.

Enjeux et Missions

LES ENJEUX

→ Répondre aux besoins d'accueil et d'Habitat : comme le préconise le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, il est désormais essentiel de diversifier l'offre d'habitat en direction des gens du voyage avec une proposition de terrain familiaux ou d'habitat spécifiquement adapté aux gens du voyage en complément des aires d'accueil et des logements classiques.

→ Accès au droits : sur toutes les thématiques, l'accès aux droits s'impose comme le moyen qui permet d'agir contre la précarisation des familles. Avec comme ressource les projets sociaux des aires sur le département, il est important d'appuyer

LES MISSIONS

Le GIP AGV 35 est l'outil de mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine dont l'objectif général est de faciliter l'intégration sur le territoire des familles dont l'habitat principal est la caravane.

AGV 35 est un GIP dont les activités en proximité (sur le terrain) permettent de participer à renforcer la cohésion sociale entre gens du voyage et sédentaires, et de renforcer le sentiment d'appartenance à la collectivité.

L'ensemble de l'équipe du GIP AGV35 intervient pour faciliter les relations ou la compréhension entre les différents acteurs

les professionnels de l'accompagnement en les informant des réalités des gens du voyage et en les accompagnant dans la gestion des situations souvent complexes.

→ La scolarisation : agir pour éviter aux enfants de se retrouver en situation d'illettrisme une fois devenus adultes.

→ La participation des gens du voyage : les Voyageurs comme les autres populations disposent d'une réelle expertise sur leurs réalités. Il s'agit donc de davantage rendre visibles et audibles leurs contributions.

sédentaires et les familles du voyage dans tous les domaines par des actions d'informations, de sensibilisation, de médiation et d'accompagnement. L'accompagnement apparaît comme une mission transversale assurée au quotidien par les agents d'AGV35.

Quatre grandes missions découlent ainsi de cet objectif : l'accompagnement social conventionné, l'accompagnement de l'habitat et de l'itinérance, l'accompagnement médico-socio-éducatif, et la coordination du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Perspectives 2019 pour AGV 35

→ Contribuer à la révision du schéma départemental (bilans, écrits, entretiens avec Soliha et Tsigane Habitat, dans le cadre du comité technique de la révision du schéma)

→ Réfléchir en parallèle à la révision du schéma, aux évolutions possibles du projet AGV35, à son organisation et à sa posture dans un contexte partenarial en évolution

→ Analyser et évaluer les risques psychosociaux au sein d'AGV35

Objectif général :

- lutter contre la précarité et l'exclusion des gens du voyage
- accompagner le public en précarité vers l'autonomie
- promouvoir et soutenir ce public dans son intégration globale (accès aux droits)
- favoriser la contractualisation dans les accompagnements
- assurer la mission de protection de l'enfance

L'accompagnement social polyvalent des familles du voyage ayant une EDD sur Rennes est assuré par les **deux assistantes sociales d'AGV 35**.

Elles accueillent, informent et orientent les autres voyageurs.

Problématiques principales traitées dans l'accompagnement

Précarité et surendettement (aides financières), discrimination, santé, retraite, assurance, banque, logement, scolarité, insertion professionnelle, ASE, ...

Champs d'intervention : Écoute, information et orientation, montage de dossiers, secours financiers, médiation administrations ou services, accès ou maintien des droits, coordination des partenaires

Partenariat :

le Conseil Départemental, les CDAS, la CAF, les CCAS, la CPAM, les mutuelles, le Trésor Public, les associations caritatives, le RSI, etc.

Les accompagnements polyvalents en 2019 :

425
Ménages
accompagnés
en 2019
(416 en 2018)

2014
interventions
en 2019
(1798 en 2018)

447
Démarches auprès de la CAF : demande ou rétablissement RSA, ASF, AAH, DTR, demande de prestation, changements de situation, contrôle, etc.

Nombreux sont les gens du voyage désemparés par la numérisation des administrations (CAF, CPAM, CARSAT, banques, RSI, URSSAF, etc.). Rares sont les voyageurs qui se tournent vers les médiateurs numériques de droit commun installés chez les partenaires institutionnels.

Nous constatons des ruptures de droits, des recours aléatoires liés à l'illettrisme, aux habitudes, à la peur de se tromper. Certains s'adaptent, apprennent ; surtout les jeunes équipés de smartphones. Ils utilisent les réseaux sociaux et se servent des applications développées par la CAF, les banques, etc.

La culture « gens du voyage » résiste aux injonctions d'assimilation aux modèles sédentaires. Ses valeurs sont fortes :

- primauté du groupe sur l'individu
- possibilité d'itinérance à n'importe quel moment
- vie en caravane
- primauté de l'oral sur l'écriture
- primauté du travail indépendant sur le salariat
- distance vis à vis des codes relationnels majoritaires (vouvoiement, individualisme, administrations, relation au temps, etc.)
- défense de leur mode de vie, de leurs traditions sur l'éducation, le mariage, les fêtes de famille à Noël ou autre.

Les chiffres à eux seuls ne peuvent exprimer la complexité du travail d'accompagnement social polyvalent. La gestion des appels téléphoniques très nombreux au quotidien est très chronophage : l'écoute, les orientations, le traitement de certaines demandes par téléphone, les explications à donner ; tout cela prend en moyenne la moitié du temps de travail des deux assistantes sociales d'AGV35.

Le service assure un accompagnement dans l'accès et la prévention d'interruption des droits (aide au montage des dossiers, accompagnement à la gestion administrative et financière du quotidien).

La moitié du temps de travail consacré à ces missions est consacrée aux démarches administratives et contacts téléphoniques avec les partenaires

Les demandes fréquentes concernent la rédaction et l'explication des courriers, les amendes (contestations, médiations), et les litiges de consommation (opérateurs de téléphonie, organismes de crédits, banques).

L'activité 2019 en chiffres

- AAH : 29 demandes (+90 %)
- Retraite : 22 dossiers (+29%)
 - CMUC : 54 dossiers (-)
 - ACS : 22 dossiers (-)
 - Banque, assurance et mutuelle : 96 (+50 %)
 - APA : 3 dossiers (+50 %)
- déclarations impôts : 51 (+2%)
- dossiers surendettement : 5 (+400%)
- EDD au titre acc AGV : 24 (-10%)
- Justice:66 (aide juridictionnelle, amendes, échéanciers, huissiers ...)
- 198 SU et AM au titre de l'ASE (-)
 - 77 AFU au CCAS (-)
 - 9 aides fin AGV 35 (-50%)
 - 5 aides Croix Rouge (-50%)
 - 21 aides Secours Populaire (-10 %)
 - 33 aides Secours Catholique (-8%)
 - 82 accès épiceries sociales (+40%)
 - 69 demandes CAF (prêts cara subventions équipement, ASF, réouvertures de droits RSA, etc.) (-300%)

(% par rapport à 2018)

Perspectives et enjeux 2020 de l'accompagnement social conventionné

- relancer le dossier d'accès pour les familles du voyage, aux aides du FSL suite à la révision du schéma.
- travailler la question de l'accès au numérique dans le cadre du projet de révision du projet social d'AGV35. Nos partenaires principaux CAF, CPAM, RSI, POLE EMPLOI incitent les familles à faire les démarches et demandes de prestations par internet.
- développer autrement le partenariat avec les acteurs de l'accueil, les actions collectives, la formation et l'information pour la prévention.
- se doter d'un logiciel dédié pour le suivi des accompagnements des familles

Objectif général :

Assurer un soutien technique sur le médico-social aux professionnels de l'équipe du GIP, et à destination des partenaires du département.

Principales problématiques :

L'inscription des suivis et accompagnements médico-sociaux dans une logique de projet est complexe, le rapport temps/espace des gens du voyage est immédiat et non projectif. Il existe un décalage important sur lequel sont fondés les dispositifs sociaux et la compréhension qu'en ont les voyageurs. Le positionnement pour faire médiation entre ces « deux mondes » est l'enjeu central pour le médico-social.

Concernant la protection de l'enfance, le passage de la posture d'accompagnant à évaluateur est en général difficile.

Par ailleurs, pour les institutions, l'accueil des gens du voyage n'est pas toujours évident. Ils peuvent être perçus comme venant bousculer certains codes tout en jouant parfois des représentations. AGV 35 peut intervenir en appui des professionnels du département pour décrypter ces éléments et favoriser une meilleure compréhension mutuelle.

Chiffres repères en 2019 :



Les différents temps de soutien technique en interne

→ Les points Familles :

Ce sont des temps dédiés pour que les professionnels puissent partager les difficultés rencontrées autour des accompagnements. Ils ont pour objectif de proposer des pistes de travail et de faire le suivi dans le temps des situations. Ils peuvent aboutir à des échanges lors de rencontres individuelles, voire des entretiens avec la famille en présence du CT.

→ Les concertations :

Ce sont des temps dédiés aux situations, entre le conseiller technique et le travailleur social référent de la situation, lorsque des blocages ou des interrogations apparaissent. La question peut être sur un point précis, ou il peut s'agir de réfléchir sur la définition d'une posture à tenir sur l'accompagnement.

→ Les réunions d'équipe

Elles ont pour objectif d'informer les professionnels du GIP sur les évolutions législatives, techniques, les dispositifs et tout ce qui peut toucher à leurs missions. C'est également un moment où les partenaires peuvent être invités pour présenter leurs actualités et travailler avec l'équipe les articulations opérationnelles (CARSAT, BDF, ADAGE, etc.). C'est à cette occasion que nous avons pu formaliser des partenariats sous forme de convention (CPAM, CARSAT) et que des référents ont été identifiés.

Le partenariat

→ En matière de protection de l'Enfance :

Face à la difficulté d'évaluer les problématiques enfance avec le public voyageur, le CT a proposé de répartir son soutien selon deux modalités : 1) le CT peut intervenir en co-évaluation sur les informations préoccupantes avec les professionnels des CDAS. 2) le CT peut venir en

Soutien technique pour comprendre les attitudes ou les manières de faire des voyageurs (possibilité que le CT se déplace sur site en fonction des demandes des partenaires. Cela se traduit par plusieurs temps de rencontre avec les familles et les professionnels. Par exemple pour une IP, en fonction de la taille de la famille, on doit retrouver chacun de ses membres sur deux générations (parents + enfants). Au terme de l'appui technique du CT d'AGV35, les instances d'aide à la décision définissent les suites à donner à ces IP.

→ En matière d'accompagnement médico-social :

Il se traduit par la mise en place d'instances de coordination entre les actions d'AGV35 et des autres partenaires intervenants sur le public voyageur afin de mieux accompagner les familles. Ce sont par exemple les cellules d'appui entre AGV35 et le CCAS de Villejean à Rennes, pour coordonner l'action des référents RSA et l'accompagnement social assuré par les professionnels d'AGV35 (assistantes sociales, chargées de mission Logement, Santé ou Entreprise et Travail Indépendant). C'est l'opportunité d'échanger sur les évolutions des dispositifs pour les gdv (ex : schéma d'accueil des gdv, offre d'insertion sur Rennes, etc.)

Concernant le reste du département, le CT peut être invité à intervenir lors des réunions de service des CDAS notamment pour présenter l'action d'AGV35 et de proposer notre appui aux professionnels des CDAS pour mieux appréhender les situations.

Pour les professionnels d'AGV35, c'est tenter de mieux impliquer les partenaires grâce à la mise en place de conventions pour identifier des référents à solliciter afin de répondre mieux et plus rapidement.

Perspectives et enjeux 2020

- Faire vivre notre base de données partagée en interne et en externe pour mieux rendre cohérent et visible notre activité.
- Renforcer l'articulation entre le CCAS et AGV35 en participant à la construction et l'animation d'informations collectives et/ou d'actions collectives.
- Renforcer notre partenariat avec la CAF avec une présence plus accrues sur les territoires avec des infos collectives et/ou des actions collectives favorisant la parentalité.
- Favoriser l'accès aux droits communs avec une modification et nos offres de suivis/accompagnement et en favorisant une plus grande implication des CDAS.
- Renforcer la présence des partenaires sur les aires intervenant sur le domaine de la santé, du droit, et du numérique.

Objectif de la mission : Mobiliser et accompagner le réseau local des acteurs du champ de la santé et favoriser l'accès à la prévention et aux soins dans une prise en charge globale de la personne

→ Principales problématiques : La précarité entraîne un recours tardif aux soins et un mauvais suivi des pathologies chroniques. L'illettrisme entraîne des difficultés dans la compréhension de courriers, la prise de rdv téléphonique ou en ligne (le tout numérique), les renouvellements CMU, ACS, MDPH.

Concernant la petite enfance, les jeunes mères consultent rarement en PMI (consultations post-nat).

→ Champs d'intervention : écoute, information, orientation, accès aux droits, PMI, prévention, montage de dossier, lien familles/établissements santé ou praticiens, coordination partenaires

QUELQUES CHIFFRES REPERES POUR 2019



Les Accompagnements

LES CONSULTATIONS MEDICALES DE PROTECTION MATERNELLE INFANTILE (PMI)

→ 1 seule séance complète en 2019 (10 enfants par consultation).

→ Brutal arrêt des séances début 2019 du fait de l'absence de médecin de PMI sur Villejean (difficultés à le remplacer)

→ Les principaux motifs de consultations étaient le suivi global des nourrissons, la vaccination et l'orientation vers la médecine spécialisée.

PREVENTION

→ 2 interventions « santé » dans le cadre de la formation Passerelle mis en place par l'association Prisme sur Gros Malhon à Rennes.

FORMATION

→ Plusieurs interventions (3 en 2019) de formation des étudiants en IFSI sur le département (CHGR, Fougères)

→ Beaucoup de besoins, beaucoup de demandes depuis janvier 2019 de la part des familles pour connaître la date de reprise des permanences PMI sur GM

→ Collaboration étroite avec la PMI de Villejean et le service PMI du CD35 pour réorganiser au plus vite les permanences sur les aires.

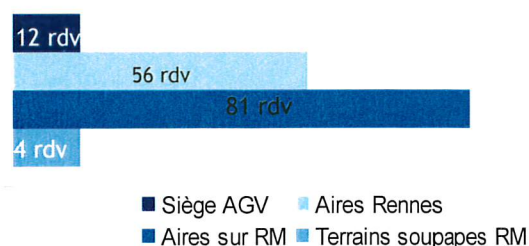
LES PARTENAIRES DE LA MISSION

→ CDAS, centres hospitaliers, CPAM, CARSAT, médecins libéraux (généralistes, gynécologues, ophtalmo, psychiatres, infirmiers, kiné, ...), centres d'examen de santé, le planning familial, l'ARS, les CCAS, les collectivités, le RSI, SAFED, CMP St Exupéry, CSAPA et EMPP, CHGR, etc...

Les lieux d'intervention

La mission Santé implique une grande disponibilité et un grand nombre de visites à la caravane (confidentialité et confiance). Les accompagnements physiques ainsi que tout le travail de coordination des soins impliquent également des déplacements nombreux.

Répartition géographique des interventions



Perspectives 2020 en matière de santé

→ Prévention des risques professionnels pour les indépendants et leur entourage

→ Sensibilisation Violences faites aux femmes auprès des gestionnaires et coordinateurs des projets sociaux

→ Remise en place des séances de PMI sur l'aire de Gros Malhon à Rennes

Nb :

→ En 2019, suite au départ de Claire Peyrottes, c'est Hélène Ebenga-Zula qui a été recrutée pour occuper le poste de chargée de mission Santé au sein d'AGV35.

L'accompagnement des entrepreneurs travailleurs indépendants

Objectif Général



Soutenir les gens du voyage dans leurs démarches de création et de maintien de l'activité en lien avec les partenaires (CCAS, CDAS, Missions Locales, We Ker et Groupe Solidarité Emploi (GSE)). L'objectif d'accès à l'emploi et à la formation n'est plus inscrit dans les missions d'AGV 35 depuis 2017.

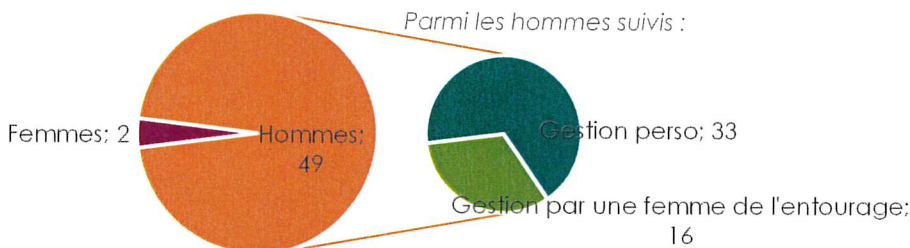
Chiffres clefs de l'année 2019



* une intervention est un RDV ou un échange téléphonique nécessitant un traitement

51 suivis FSE totalisant 194 interventions.

Répartition par genre :

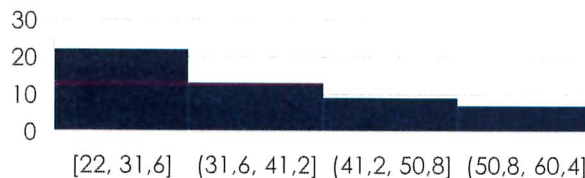


- 1 accompagnement à la radiation
- 1 accompagnement à la formation
- 2 accompagnements vers l'emploi
- 6 accompagnements à la création d'entreprise
- 41 accompagnements d'entreprises :
 - dossiers de dettes : 2
 - aide aux démarches : 27
 - prise d'autonomie : 12

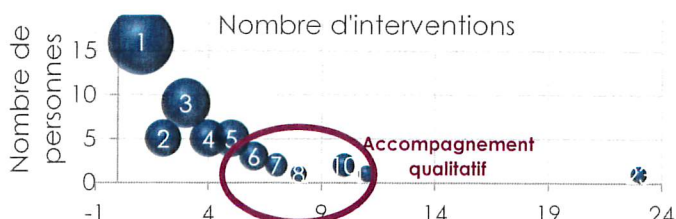
47 %
avaient
été vus en
2018

Pyramide des âges :

La majorité des personnes suivies sont jeunes : on peut donc espérer une tendance à l'automatisation sur le long terme.



Nombre d'interventions par personne suivie sur l'année :



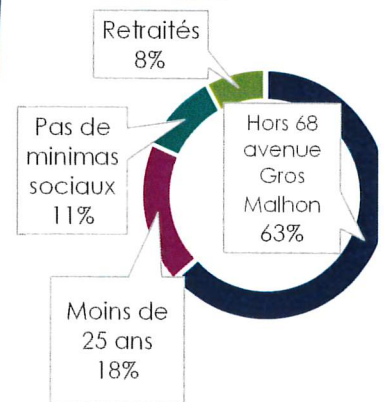
Seulement 18 % des personnes sont en « accompagnement qualitatif » (qui permet une prise d'autonomie ou un développement de compétences).

Ce qui pourrait s'améliorer dans le cadre d'un partenariat avec le CCAS pour inscrire une obligation de suivi régulier au CER.

39 suivis hors FSE totalisant 77 interventions.

Critères d'exclusion du cadre

FSE :



- 15 réorientations vers le Droit Commun
- 10 créations d'entreprise
- 10 problématiques URSSAF / Centre de Formalités des Entreprises
- 2 problématiques CAF (liées à l'entreprise)
- 1 radiation

En effet AGV 35 est perçu comme un lieu ressource pour tous les voyageurs du département. De plus certaines situations particulières ne permettent pas une orientation systématique vers le Droit Commun.

Perspectives sur l'année 2020.

Délégation RSA pour les moins de 25 ans auprès de We Ker. Contractualisation entre le CD 35, AGV 35 et l'Adie de l'accompagnement par AGV des BRSA voyageurs qui bénéficient de la prime à la création d'entreprise.

Objectif général :

Accompagner les gens du voyage dans leur demande de logement autre que caravane

Conditions d'entrée :

Élection de domicile sur Rennes Métropole + vie en résidence permanente mobile

Synthèse :

20 mesures ASL conventionnées avec Rennes Métropole

Problématiques principales traitées dans le cadre de l'ASL

28 accès aux droits
6 gestions budgétaires (10 en 2018)
2 relations de voisinage

Champs d'intervention :

Expertise de la demande, préparation à l'accès au logement, aide à la constitution de dossier, lien bailleurs sociaux, suivi dans le logement, accompagnement dans l'intégration

Principaux partenaires :

La CLH de Rennes Métropole, les bailleurs sociaux, les CDAS, les CCAS, différents services spécialisés, les collectivités, l'AIVS, la fondation Abbé Pierre, l'hôpital etc.

62

Ménages accompagnés dans leur projet vers ou dans le logement (66 en 2018)

39

Ménages Accompagnés dans leur projet vers le logement (39 en 2018)

28

Mesures d'accompagnement social lié au logement en 2019 (27 en 2018)

Les ménages accompagnés dans le cadre des mesures ASLL :

Le diagnostic :

→ L'entretien avec le(s) ménage(s) conduit à l'analyse de la situation familiale, permet la réalisation d'un diagnostic social. Un accompagnement social global est proposé avec un accent mis sur l'accès au logement en définissant avec le ménage un projet réaliste et adapté à chaque situation.

→ Néanmoins, la plupart des relogements se font dans des collectifs, les rez-de-chaussée étant privilégiés dans certaines situations.

→ Toutes les démarches inhérentes à l'accès au logement sont accompagnées par AGV35 (visites, état des lieux, signature du bail, ouvertures des droits, lien avec le bailleur, etc.).

De même, chaque famille bénéficie d'un suivi dans son parcours locatif dans une démarche globale ayant pour objectif à terme l'autonomie du ménage.

Accompagnement à la sédentarisation : une spécialité.

Nous accompagnons les familles dans une logique d'insertion et non d'urgence, dans le cadre du relogement social prioritaire.

Les ménages ou les familles sont dans un processus de sédentarisation parfois depuis plusieurs années.

Une fois le ménage relogé, l'accompagnement vise l'autonomie du ménage. Les entretiens à domicile sont privilégiés, ce qui permet de travailler sur le cadre de vie, et d'accompagner le ménage dans ses démarches liées au logement.

La fréquence des rencontres fluctue selon les besoins des ménages, en fonction des difficultés rencontrées et s'ajuste au rythme des ménages.

Un regard est porté particulièrement sur la situation budgétaire qui est un indicateur du niveau d'autonomie.

Nous assurons une forme de veille sur la situation globale le temps nécessaire et restons en alerte sur d'éventuelles difficultés sociales rencontrées par les ménages afin de les orienter vers les services concernés.

Perspectives 2020 en matière de logement

→ Les demandes de logement sont constantes mais les délais de relogement tendent à s'allonger. Le contexte tendu du logement peut pour une part l'expliquer. Mais l'absence de production de logements adaptés gdv s'est ressenti plus particulièrement depuis 2018.

→ Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage préconise le développement de l'habitat diversifié (terrains familiaux et habitat adapté spécifique notamment) pour répondre à l'ensemble des besoins des gens du voyage (notion de résidence mobile permanente).

Création en 2019, de 2 FICHES PRATIQUES à destination des coordonnateurs.rices pour faciliter l'animation et le suivi des réunions interpartenariales :

- Fiche pratique 1 : Comités techniques
- Fiche pratique 2 : Réunions de coordination des protocoles locaux de scolarisation

La mission développement social est principalement positionnée sur la mise en œuvre des projets sociaux dont l'enjeu, pour les gens du voyage qui séjournent sur les aires d'accueil, est de faciliter l'accès au droit commun et à la vie locale en mobilisant le partenariat local.



LE DÉVELOPPEMENT ET LA COORDINATION DES PROJETS SOCIAUX

La prise en compte politique des enjeux des projets sociaux est très différente d'un EPCI à l'autre. Cette mission consiste à accompagner les collectivités dans l'implication du partenariat local pour une prise en compte des demandes et besoins des familles. Cet accompagnement est d'autant plus important que le projet social est développé (demandes d'interventions, soutien et participation aux actions d'animation mises en place sur les terrains ou à l'extérieur) ce qui vient renforcer encore les déséquilibres entre les territoires.

Cette disparité nécessite d'améliorer la connaissance que nous avons des réalités d'organisation locale et des difficultés rencontrées pour intégrer cette dimension sociale dans le cadre de la gestion des terrains (y compris sur Rennes Métropole même si, en fonction de la domiciliation des familles, l'accompagnement social et économique proposé par AGV35 peut pallier cet état de fait). L'enjeu étant de réduire les importants déséquilibres dans la prise en charge des situations en fonction du lieu de domiciliation des familles.

Une partie du travail consiste donc à être en lien régulier avec les référents sur chaque territoire et d'organiser des temps de partage et de coordination pour solidifier le réseau des acteurs (à articuler, dans l'idéal, de la manière la plus cohérente possible avec les collègues d'AGV35)

Une des pistes pour pallier ces déséquilibres : systématiser l'organisation des comités techniques, instance partenariale élargie, en perte de vitesse depuis ces dernières années (sans affaiblir la dynamique des protocoles de scolarisation qui reste à consolider).

ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE DES INSTANCES PARTENARIALES

Objectifs des comités techniques :

Évaluer la mise en œuvre du projet social (bilan d'année)

Discuter sur les besoins à prendre en compte et les attentes formulées par les familles

Informar sur la fréquentation du terrain et son fonctionnement

Faciliter l'implication des partenaires

Objectifs des protocoles locaux de scolarisation :

Mettre en place une procédure coordonnée des acteurs, pour le suivi de l'inscription scolaire et de l'absentéisme des enfants soumis à l'obligation scolaire et résidant sur les aires d'accueil.

Les principaux partenaires en 2018 :

Les EPCI compétents pour les aires de Liffré, Janzé, Bain de Bretagne, Chateaugiron, Chateaubourg, Montauban, Fougères, Saint-Malo, Guichen, Melesse. Rennes Métropole, Ville de Rennes, Direction quartier Ouest(DQO), Hacienda, SMAE, Inspection Académique, CLPS Casnav, Criporteur, Apsara, CPB, Prisme, Comptoir du doc, We Ker, CIDFF, ARCS, CCAS Rennes

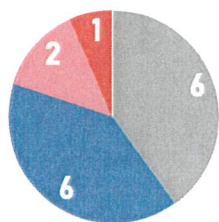
Les comités techniques

De nouvelles contraintes liées au versement de l'AGAA pour 2019 ont réaffirmé l'enjeu, pour les collectivités compétentes, à mettre en œuvre les projets sociaux des aires d'accueil.

Elles ont permis de redynamiser les instances d'animation des projets sociaux des aires, notamment les comités techniques.

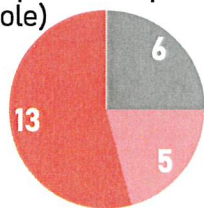
Les protocoles de scolarisation sur le département en 2019 :

Mise en place des protocoles de scolarisation sur Rennes Métropole



- Protocoles signés et actualisés (mise en place d'au moins une réunion de coordination des acteurs au cours de l'année)
- Protocoles signés mais pas actualisés
- En cours de mise en place
- Aucune démarche en 2019

Mise en place des protocoles de scolarisation sur le département (hors Rennes Métropole)



- Protocoles signés et actualisés (mise en place d'au moins une réunion de coordination)
- Protocoles signés mais pas actualisés
- Aucune démarche de mise en oeuvre d'un protocole en 2019

Si le lien entre le versement de l'aide à la gestion (AGAA) et la mise en place effective du projet social est un levier qui a favorisé le développement d'une mobilisation importante des acteurs, quelques territoires sont encore très éloignés, en 2018, d'une mise en œuvre opérationnelle, notamment, sur Rennes Métropole, Redon Agglomération, Pays de Dol de Bretagne.

Objectifs des rencontres des coordonnateur.rice.s des projets sociaux) :
Dynamiser la mise en place des projets sociaux
Favoriser l'interconnaissance
Tendre vers l'harmonisation des pratiques
Échanger sur les difficultés rencontrées.

ANIMATION DU PROJET SOCIAL RENNAIS

Le projet social de Rennes s'incarne en partie à travers les missions des professionnel.le.s d'AGV35 dans le cadre de leur champ d'activité (action sociale, insertion, santé, scolarisation, jeunesse, médiation).

Il n'y a pas de niveau de coordination du projet social de Rennes dans le cadre du poste de développement social avec l'équipe mais des informations sont partagées en lien avec l'accompagnement individuel des familles. En effet, les missions d'accompagnement des familles domiciliées au CCAS de Villejean à Rennes (68 av de Gros Malhon), par AGV35 impliquent une présence importante des collègues sur les terrains de Rennes.

Plusieurs autres acteurs interviennent régulièrement ou plus ponctuellement et contribuent également à l'animation du projet social (Cercle Paul Bert, Prisme, CLPS, SMAE...). L'Hacienda, en tant que gestionnaire des terrains est le partenaire incontournable pour opérationnaliser l'animation du projet social et communiquer sur les actions (points de coordination pourraient être néanmoins plus formalisés).

Ce partenariat actif est entretenu et coordonné par des contacts réguliers et par la diffusion d'un tableau mensuel qui indique les différentes permanences et activités.

PROTOCOLES DE SCOLARISATION : LES PRINCIPAUX CONSTATS

- Pas de prise en compte politique de l'intérêt de cette procédure et des responsabilités qui en découlent pour presque la moitié des communes concernées
 - Plusieurs coordonnateur.rice.s des protocoles n'ont pas de temps pour assumer cette charge
 - Liens entre niveaux de coordination (souvent EPCI) et niveau opérationnel des services inscriptions scolaires des mairies ne sont pas suffisamment fluides
 - 1er maillon de la procédure, la liste (actualisée) des enfants scolarisables fait souvent défaut
- Pour autant pour les 6 collectivités qui mettent en œuvre de manière opérationnelle la procédure, les avancées pour favoriser la scolarisation sont évidentes :
- la pression exercée sur les familles, notamment pour les plus de 12 ans a favorisé des inscriptions au collège
 - Inter connaissance des acteurs qui permet d'optimiser une meilleure prise en compte globale des problématiques de scolarisation
 - co responsabilité EPCI, EN, Mairie par rapport aux actions à mener

Les rencontres départementales « Coordination des projets sociaux » :

3 RENCONTRES DÉPARTEMENTALES « COORDINATION DES PROJETS SOCIAUX » en 2019

Ces rencontres constituent une plate forme nécessaire pour dynamiser la mise en place des projets sociaux, favoriser l'interconnaissance, échanger sur les actions mises en place et échanger sur les difficultés. Autre objectif des projets sociaux et du projet d'AGV35 : l'implication du partenariat local pour impulser toute action d'animation, de sensibilisation et de rencontre avec les gens du voyage.

LES ANIMATIONS COLLECTIVES VERS LES FAMILLES

Implication du partenariat local et coordination du réseau.

36 INTERVENTIONS pour l'animation et la coordination des projets sociaux des terrains De Gros Malhon et Petit-Champeaux

- Interventions auprès des structures qui proposent des activités ou projets (CPB, SMAE, CCAS - espaces numériques dans les ESC, groupe de pilotage projet City stade, Alpha bêta cité (projet Safari graffiti / Fabrique citoyenne VdR)
- Points de coordination Hacienda
- 1 réunion bilans et coordination entre les acteurs (partenariat projet social)
- 2 réunions de coordination pour les protocoles de scolarisation de Rennes

Exemples d'appui à l'organisation et à l'animation d'actions sur les territoires du département

- animations de Noël sur Gros Malhon, séances bibliques sur Gros Malhon et Petits Champeaux, Socio sport avec le CPB sur les aires rennaises, forum rentrée à GM, animation 8 mars sur GM en lien Avec CIDFF
- Participation à la création plateforme lutte contre illettrisme, au diagnostic service éducation Formation de l'UDAF, à la préparation de la journée nationale des GDV 2020, à la journée Inter régionale sur le pouvoir d'agir, etc.

IMPACT DU PROJET SOCIAL SUR LES USAGERS

Redéfinir les moyens à mettre en œuvre pour favoriser la participation des familles aux animations collectives, notamment sur les 2 terrains de Rennes : les familles expriment des besoins liés à l'accompagnement individuel.

Activer la réalisation de livrets d'accueil adaptés aux besoins d'information des familles : de nombreux livrets d'accueil restent inexistantes ou pas adaptés

Réunions d'usagers : Réflexion à mener sur la manière la plus appropriée pour mobiliser les voyageurs. **Sensibiliser les collectivités à l'organisation de temps conviviaux** (à l'instar de ce qui est proposé 1 à 2 fois par an sur le terrain de Liffré).

Définir des sujets, en lien avec les gestionnaires, en concertation avec les familles et en fonction de l'actualité du terrain.

Le mode de diffusion des informations à transmettre aux familles est à améliorer, nécessité d'utiliser différents moyens au-delà de l'affichage ou distribution de flyers, via des réseaux sociaux ? (nombreux voyageurs sont utilisateurs de facebook...)

Enjeux et perspectives 2020 :

- Réaffirmer l'importance et le développement nécessaire des projets sociaux des aires dans le schéma révisé (systématiser les comités techniques).
- Établir et poursuivre les contacts réguliers avec les référent.e.s sur chaque territoire pour solidifier le réseau partenarial autour des aires d'accueil
- Définir les modalités de mise en œuvre de la mission dans le cadre du projet d'établissement du GIP réécrit suite à la révision du schéma en 2020.

Objectif de la mission :

C'est une mission départementale orientée essentiellement d'une part, vers la mise en œuvre du schéma départemental dont l'objectif est de faciliter l'accueil des gens du voyage au sein des collectivités en diversifiant les réponses d'accueil et d'habitat. D'œuvrer d'autre part, vers l'inclusion des gens du voyage dans l'environnement qui les accueillent. Cette mission s'appuie sur le diagnostic des situations, la recherche rapide de solutions, la sensibilisation et l'implication des partenaires et la proximité avec les usagers pour qu'ils soient acteurs (à part entière) des réponses qui leur sont destinées.

→ Cette mission s'exerce en direction des gens du voyage

(quelque soit l'endroit où ils habitent) dès lors que le besoin qu'ils expriment, entrent dans le cadre du domaine de compétence des collectivités publiques (Cf loi du 5 juillet 2000)

→ Les collectivités s'adressent également à nous sur les problématiques liées à la mise en œuvre du schéma :

- des demandes d'accompagnement des élus dans l'identification des besoins et dans l'application des préconisations du schéma.
- des demandes de construction des solutions, par la médiation entre les élus et les gens du voyage, notamment concernant les situations des installations illicites, la gestion des aires d'accueil et l'organisation des grands passages.

QUELQUES CHIFFRES REPÈRES POUR 2019

375

interventions
en 2018

(290 en 2018)

115 téléphoniques

197 déplacements

63 par écrit

48

Interventions
concernant les
Aires ou leur gestion
(41 en 2018)

83

Interventions sur
Les grands passages
Estivaux
(68 en 2018)

138

Interventions sur
des stationnements
Illicites
(115 en 2018)

Les Accompagnements

→ Aires d'accueil :

Nous avons proposé des conventions de coopération avec les collectivités qui ont une (ou plusieurs) aire-s d'accueil. La plupart de ces conventions sont dans l'attente d'être signées et dynamiser. Dans la pratique cette coopération qui prend la forme de médiation territorial devait garantir un contact permanent entre AGV35 et les collectivités pour accompagner ensemble les besoins de l'accueil. Notamment, l'habitat, la scolarisation, l'accompagnement social et le recouvrement des redevances.

→ Installations illicites :

Un protocole de recherche de solution est proposé à toutes les collectivités. Pour qu'elles ne se trouvent pas toute seule face à cette problématique, nous avons essayé (et nous essayons) de définir (et solliciter) le rôle de chacun des acteurs concernés dans le cadre d'une médiation de projet.

→ Coordination et médiation en faveur du vivre ensemble : (26 % des interventions)

1- La vie en société (école, droits sociaux, obligations et citoyenneté) :

Faire l'interface entre les du voyage d'une part et les différentes administrations d'autres part, est un besoin exprimé par tous. Dans un nombre important de cas, cette médiation est nécessaire pour permettre à la rencontre de se dérouler dans les conditions optimales.

2- Les propriétés privées (ou terrains privés)

Dans le cadre de l'accompagnement à l'habitat pour essayer de trouver une cohérence entre le besoin de s'installer et ce qui est autorisé par les règles d'urbanisme.

3- La scolarisation : Médiation en scolarisation auprès des parents défaillant en coopération avec le CASNAV et dans le cadre des protocoles de scolarisation.

→ Grands passages :

- maîtriser le flux des GP estivaux sur la base d'une programmation établie préalablement (Cf. guide des GP)

- établir la programmation en coopération avec l'AGP sur le plan national.

- être acteur de la coordination régionale entre les 4 départements bretons.

- gérer les arrivées, les séjours et les départs.

- coordonner les interventions avec les partenaires.

→ Habitat et urbanisme :

Il est difficile de développer le vivre ensemble sur des terrains privés non conformes aux règles de l'urbanisme, sur des aires d'accueil où la tension est à son comble à cause du non respect des règles ou sur des installations illicites où tout est illicites. Un travail de coordination dans le cadre des actions de médiation sociale est régulièrement engagé dont l'objectif est de faire disparaître les tensions qui font obstacle à toute chance d'intégration de certaines familles (elles sont nombreuses) dans leur entourage. Ce travail est fait en allant vers les institutions (information, mobilisation et proposition de coopération), d'une part. Et les familles (information, écoute, conseil et reconnaissance), d'autres part, pour créer les occasions propices à un travail autour de leurs droits certes, mais en mettant l'accent sur leurs obligations.

Perspectives 2019 en matière d'accueil et d'itinérance

- Renforcer la coordination des actions entre les partenaires et autres acteurs de l'accueil
- Développer la médiation conventionnelle
- Proposer la mise en place de mode de gestion adaptée à chaque type d'équipement d'accueil
- Proposer un diagnostic permanent des mouvements et des habitudes de voyage pour mieux adapter les solutions d'accueil
- Être force de proposition dans la gestion des problématiques d'accueil en contribuant à la prise de décision des acteurs

QUELQUES CHIFFRES REPÈRES POUR 2019

1
Commission
Consultative

4
Comité de
Pilotage du schéma

8
Comités techniques
De suivi du schéma
(RM, CD35, CAF et
Équipe d'AGV35)

Cette deuxième année de révision du schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage, toutes les instances de suivi ont été consacrées à cette démarche portée par les services de la Préfecture, du Conseil Départemental appuyé par le GIP AGV35.

Porté par l'objectif de faciliter l'intégration des gens du voyage, de faciliter l'harmonisation des pratiques sur le département, de donner une vision d'ensemble du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, d'accompagner dans l'analyse et les réflexions, AGV 35 est en appui des partenaires, élus et acteurs institutionnels chargés de la mise en œuvre des politiques départementales (PDALHPD, PDI, schéma départemental de domiciliation, commissions et autre instances départementales, etc.).

→ Organisation, préparation et animation des instances de suivi du schéma (groupes de travail, comité de pilotage du schéma et commission consultative départementale, etc.)

→ Participation au développement, à l'alimentation et à l'animation de l'Observatoire départemental

→ Prospection et recueil des expérimentations et réalisations pour alimenter les réflexions départementales en matière d'accueil des gens du voyage.

→ Diffusion d'informations auprès des partenaires institutionnels et des professionnels sur le schéma départemental d'accueil des gens du voyage

→ Recueil des éléments quantitatifs et qualitatifs sur chacune des thématiques mise en œuvre dans le cadre du schéma

→ Traitement et suivi des demandes d'aide à la gestion (ALT2) des aires d'accueil (coordination entre les collectivités et les services de l'État, de la CAF, renouvellements, etc.)

→ Révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage (participation au diagnostic, à l'animation des groupes de travail, aux consultations, à la rédaction et diffusion)

→ Instruction des dossier AGAA des collectivités :

L'aide de l'État à la gestion est versée par la CAF35 aux collectivités disposant d'aires d'accueil.

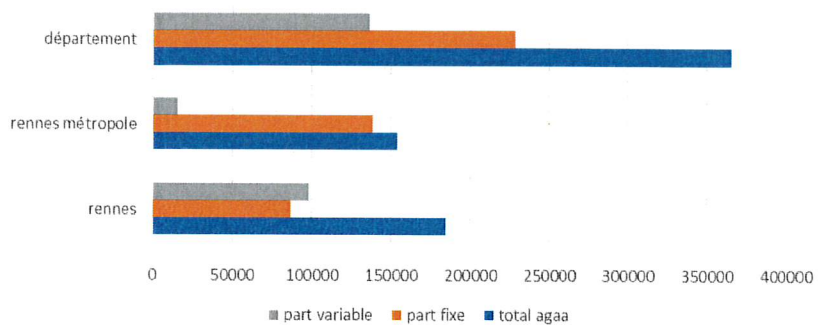
Quelques chiffres : 15 conventions signées entre les EPCI et l'État en 2019. 41 aires d'accueil des gens du voyage (2 aires ont été fermées sur l'année et 1 aire fermée sur 10 mois). 713 places (44 places non disponibles). 14 aires répondent à l'ensemble des obligations réglementaires. 17 aires ont mis en place un livret d'accueil spécifique aux aires d'accueil. 14 aires ont eu un comité technique ou un comité de pilotage durant l'année 2019. 15 aires ont eu une réunion de coordination du protocole de scolarisation.

Le montant total de l'aide à la gestion pour l'année 2019 s'élève à 704 371.37 euros.

Montant de la part fixe : 454 486

Montant de la part variable : 249 885.37

répartition AGAA part variable/part fixe



Perspectives 2020 en matière de suivi du schéma

- Finaliser la démarche de révision du schéma
- Veiller à réunir au moins une fois la Commission Consultative et le Comité de Pilotage du schéma en 2020
- Appuyer le cabinet d'étude mandaté par l'État et le Conseil Départemental pour finaliser le diagnostic du schéma
- Anticiper la réécriture du projet d'établissement sur la base du schéma révisé.

Déplacement à Gien
(préparation des grands passages)

Présence
à la Journée Nationale des
Gens du voyage
(CM CD35, Directeur et CM Médiation et
développement)

Nombreuses interventions
dans le cadre de formations
(FNASAT, IFSI, Askoria,
Réseau Idéal, etc.)

Le compte de résultat de l'année 2019 a été arrêté au 31 décembre.

Le montant total des charges s'élève à 819 045.14 euros et celui des produits s'élève à 831656.95 euros. Nous dégageons un résultat net positif de 12 611.81 €.

Le montant des charges de personnel et taxes s'élève à 585 877.12 €. Cette somme représente 71.53 % des charges totales de l'exercice.

Le montant des achats et charges externes s'élève à 197 768.28 € soit 24,15 % du total des charges et les provisions et amortissements représentent un montant de 17329.97 soit 2.11 % du total des charges.

En 2019, a été mis en place un accompagnement dans le cadre des RPS avec une Axion RH, un comité de pilotage a été constitué.

Cette démarche a eu un coût de 8670 euros et la CAF a versé une subvention exceptionnelle pour nous accompagner d'un montant de 5000 euros.

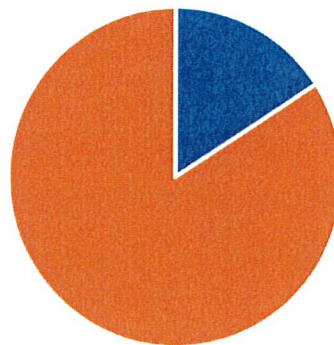
L'indemnité de départ à la retraite a été calculée suivant la convention Alisfa. Cette indemnité correspond à 1/60ème de la rémunération par année de présence dans la limite de 15 ans.

Après calcul de cette indemnité pour l'ensemble du personnel présent au 31 décembre il a été constaté une provision par rapport aux cumuls des années précédentes d'un montant de 6886 euros.

En dehors de la subvention exceptionnelle de la caf dans le cadre des RPS, Les subventions sont stables ou en légère augmentation.

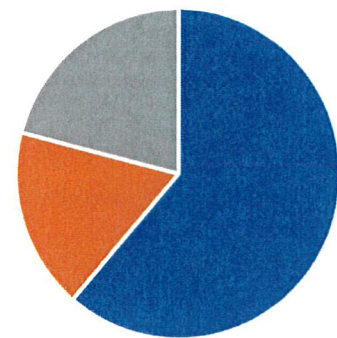
Le bilan :

Actif du bilan



■ actif immobilisé ■ actif circulant

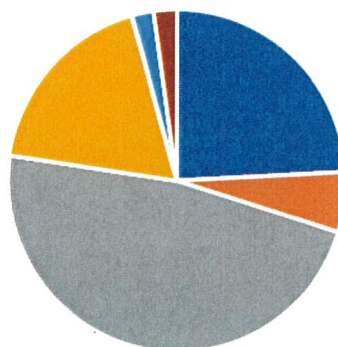
Passif du bilan



■ capitaux propres ■ provisions ■ dettes

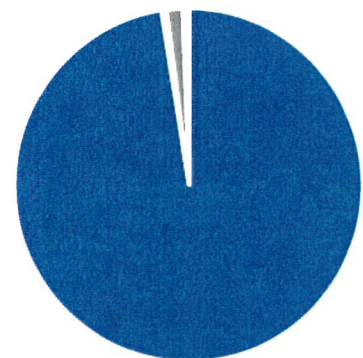
Le compte de résultat :

charges 2019



■ achats et charges externes
■ impot et taxes
■ salaire et traitement
■ charges sociales
■ amortissements et provisions
■ charges diverses
■ charges financières
■ charges except

les produits 2019



■ prestations de services et subventions
■ autres produits
■ reprise sur provision
■ produits financiers
■ produits exceptionnels

Les finances d'AGV 35 : Le bilan

Analyse financière de l'année :

Les produits courants hors produits financiers s'élèvent à 826 770.14 et les charges courantes à 800 985.52

Le résultat courant de l'exercice s'élève donc à + 25 784.62 euros.

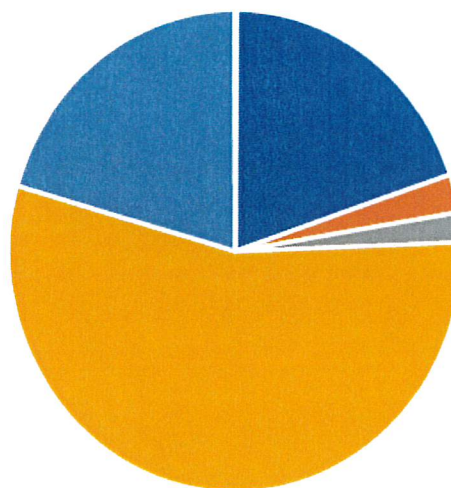
La capacité d'autofinancement s'élève pour 2019 à 30 817.59 euros.

Ce montant de 30 817.59 euros correspond à la trésorerie dégagée sur le fonctionnement hors produits financiers.

Le fonds de roulement s'élève à : 287 943.45 €

Répartition des subventions :

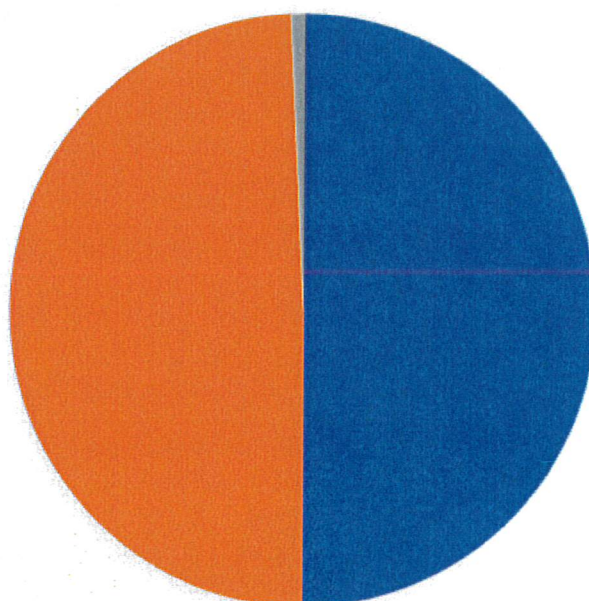
Subvention et prestations de services



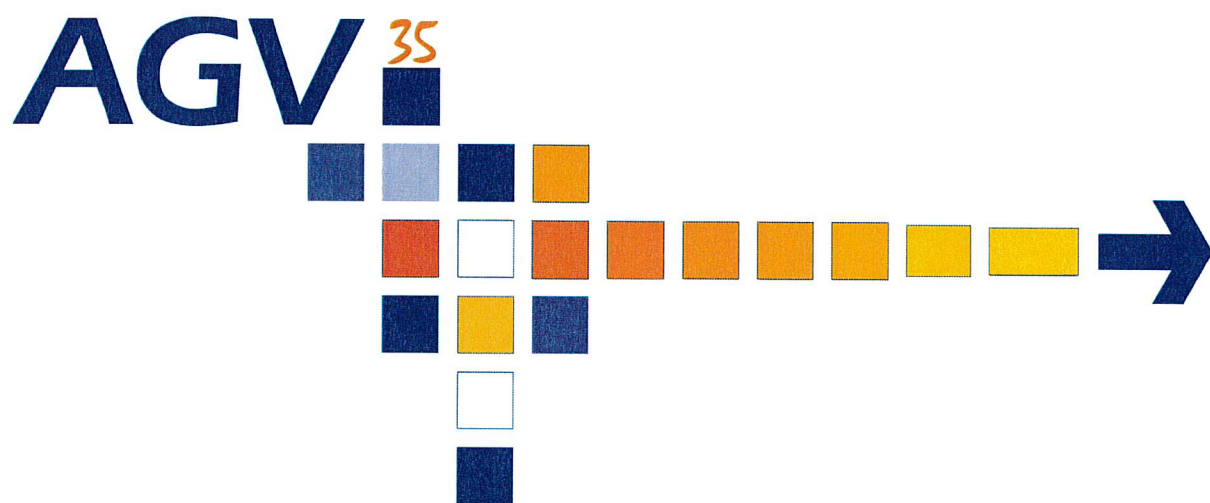
■ caf ■ fse ■ etat ■ département ■ Rennes Métropole ■ vdr

Le résultat :

le résultat 2019



■ produits
■ charges
■ résultat



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national "Emploi et Inclusion" 2014-2020

